

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 4 mars 2019 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs            Florian Pelletier  
                          Denis Proulx  
                          Pascal Bernier  
                          Raymond Caron  
                          Jean Lacerte

Absence motivée de monsieur Alain Lord.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Charles Whissell agit à titre de directeur général et de secrétaire-trésorier par intérim.

075-03-2019

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Sous réserve d'y retirer le point 9.4.

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et de la séance extraordinaire du 19 février 2019.
4. **PROJET DE RÈGLEMENT**
  - 4.1 Avis de motion – Règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers;
  - 4.2 Adoption – Projet de règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers.
5. **RÈGLEMENTATION**
  - 5.1 Adoption – Règlement # 224-2019 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux;
  - 5.2 Adoption – Règlement # 225-2019 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet.
6. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET ÉCOCENTRE**  
-----
7. **SERVICE DE GESTION DES EAUX**  
-----
8. **SERVICE D'URBANISME**
  - 8.1 Approbation – Projet de rénovation visé par le PIIA – 130, chemin des Pionniers Est;
  - 8.2 Nomination de l'inspecteur municipal à titre de responsable de l'application du règlement provincial Q-2, r.22;
  - 8.3 Mandat – Service d'urbanisme – Plan d'action contre l'agrile du frêne;
  - 8.4 Autorisation – Adhésion – 2<sup>e</sup> membre – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;
  - 8.5 Autorisation de paiement – cotisation – Ordre des urbanistes du Québec;
  - 8.6 Autorisation d'inscription – Formation – Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

9. **SERVICE DES LOISIRS, DES ARTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Mandat – Gabriel Guimond et fils inc. – Transport des jeunes – Camp de jour et piscine;
  - 9.2 Demande d'aide financière – Fête nationale 2019;
  - 9.3 Autorisation – Adhésion – Ligue Splash – Club de natation de Montmagny;
  - 9.4 Modifications – Politique salariale – préposés à la piscine;
  - 9.5 Détermination – tarification 2019 – cours de natation;
  - 9.6 Autorisation d'inscription – Conférence annuelle 2019 – Association québécoise du loisir municipal.
  
10. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 10.1 Autorisation d'embauche – Personnel – Camp de jour 2019.
  
11. **SERVICE ADMINISTRATIF**
  - 11.1 Officialisation de nom de rue – Commission de Toponymie du Québec – rue du Collège;
  - 11.2 Officialisation de nom de rue – Commission de Toponymie du Québec – rue du Mât;
  - 11.3 Officialisation de nom de rue – Commission de Toponymie du Québec – rue Louis-Gérard-Thibault;
  - 11.4 Autorisation de paiement – frais d'attestation de classification – Camping Québec;
  - 11.5 Entérinement – Demande de commandite – Équipe de robotique Les Pionniers – École Secondaire Bon-Pasteur;
  - 11.6 Autorisation inscription – Formation « La consultation citoyenne » – Fédération québécoise des municipalités;
  - 11.7 Renouvellement – Carte de membre corporatif – Action Chômage Kamouraska inc.;
  - 11.8 Demande de soumissions – Achat de matériaux granulaires;
  - 11.9 Autorisation – Participation – Souper-Bénéfice – L'Entraide Pascal-Taché;
  - 11.10 Adoption – Échelles salariales;
  - 11.11 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);
  - 11.12 Autorisation – Participation – Dégustation Bières et Saucisses - Projet « De la cour au fleuve » – École Saint-François-Xavier.
  
12. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 12.1 Autorisation – MRC de L'Islet – Demande de soumissions – Achats regroupés – Fournitures incendies.
  
13. **SERVICE DES FINANCES MUNICIPALES**
  - 13.1 Adoption des comptes et des différents documents financiers.  
Municipalité de L'Islet : 100 515.95 \$      Camping et piscine : 1 275.43 \$
  
14. **AFFAIRES DIVERSES**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

076-03-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019 :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019 et celui de la séance extraordinaire du 19 février 2019.

077-03-2019

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PIIA POUR LE CHEMIN DES PIONNIERS :**

Monsieur Denis Proulx donne avis qu'un règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Ce règlement vise à remplacer le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) actuellement en vigueur, numéroté 207-2017. Ce nouveau règlement clarifiera quels projets y sont soumis, ainsi que les objectifs et les critères qui s'appliquent à chacun des projets. Il est à noter que le territoire d'application du règlement restera le même.

078-03-2019

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PIIA POUR LE CHEMIN DES PIONNIERS :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers.

079-03-2019

**ADOPTION – RÈGLEMENT # 224-2019 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX :**

ATTENDU QU' une municipalité peut, en vertu de la Loi sur le traitement des élus, déterminer, par règlement, la rémunération versée au maire et aux conseillers;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 2 de ladite Loi, le règlement peut rétroagir au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté lors de la réunion du 4 février 2019;

ATTENDU QU' un avis de motion, du présent règlement a été donné à la séance du 4 février 2019;

ATTENDU QU' une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et unanimement résolu d'adopter le règlement # 224-2019 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

080-03-2019

**ADOPTION – RÈGLEMENT # 225-2019 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET :**

ATTENDU QU' une Municipalité peut, en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la construction de nouveaux immeubles dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité à offrir un incitatif supplémentaire aux futurs propriétaires;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 3 décembre 2018;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres présents de ce conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement # 225-2019 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet.

081-03-2019

**APPROBATION – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 130, CHEMIN DES PIONNIERS EST :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée pour l'immeuble sis au 130, chemin des Pionniers Est, dans le but de construire une remise de 10' X 10', dont les murs seraient revêtus de planches de bois verticales peintes en blanc et la toiture de bardeaux d'asphalte noir.

CONSIDÉRANT QUE le type et la couleur du revêtement des murs s'harmonisent avec celui de la résidence et que le bardeau d'asphalte pour le toit de la remise serait le même que celui de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que proposé par ledit comité, la construction de la remise.

082-03-2019

**NOMINATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À TITRE DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL Q-2, R.22 :**

CONSIDÉRANT QUE l'application de règlements est une responsabilité confiée à l'exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de faire respecter le Q-2, r.22;

CONSIDÉRANT QUE pour faire respecter le Q-2, r.22, le conseil municipal doit faire appel à son exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les règlements adoptés par le conseil désignent un fonctionnaire responsable de leur application, mais que le règlement Q-2, r.22 ne nomme pas le fonctionnaire responsable de l'application;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer l'inspecteur municipal comme étant le fonctionnaire responsable de l'application du règlement provincial Q-2, r.22.

083-03-2019

**MANDAT – SERVICE D’URBANISME – PLAN D’ACTION CONTRE L’AGRILE DU FRÊNE :**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2017, plusieurs citoyens préoccupés par les risques d’une infestation par l’agrile du frêne sont venus demander au service d’urbanisme de la municipalité quel est le plan d’action municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L’Islet ne possède pas encore de plan d’action sur cet enjeu;

CONSIDÉRANT QUE la région de L’Islet se situe entre les nouveaux foyers d’infestation de Lévis et du nord-ouest du Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT QUE l’infestation de cet insecte est presque inévitable;

CONSIDÉRANT toutefois, que la municipalité peut entreprendre des actions pour ralentir la progression et pour diminuer l’impact de l’infestation sur le couvert forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l’unanimité des conseillers de mandater le service d’urbanisme dans le but d’évaluer les possibilités d’atténuation de l’infection des frênes qui s’offrent à la communauté.

084-03-2019

**AUTORISATION – ADHÉSION – 2<sup>E</sup> MEMBRE – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC :**

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’adhésion de monsieur Alexandre Potvin, responsable du service d’urbanisme, à titre de 2<sup>e</sup> membre à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, et ce, au montant de 230 \$ plus taxes.

085-03-2019

**AUTORISATION DE PAIEMENT – COTISATION – ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC :**

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser, pour la somme de 343.90 \$ plus taxes, le paiement de la cotisation de monsieur Alexandre Potvin auprès de l’Ordre des urbanistes du Québec.

086-03-2019

**AUTORISATION D’INSCRIPTION – FORMATION – RÈGLEMENT SUR L’ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22) :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’inscription, au montant de 561.46 \$ plus taxes, de monsieur Alexandre Potvin, responsable du service d’urbanisme, à la formation « Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) » qui se déroulera les 16 et 17 avril prochain à Rivière-du-Loup.

087-03-2019

**MANDAT – GABRIEL GUIMOND ET FILS INC. – TRANSPORT DES JEUNES – CAMP DE JOUR ET PISCINE :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder, à la compagnie Gabriel Guimond et Fils inc., le

mandat d'effectuer, pour l'année 2019, le transport quotidien des jeunes au camp de jour et à la piscine municipale.

Il est de plus résolu d'accepter la tarification exigée pour ces déplacements, laquelle se résume ainsi :

<b>Destinations</b>	<b>Cout autobus</b>	<b>Cout minibus</b>
Parcours en autobus de L'Islet-sur-Mer vers Saint-Eugène via L'Islet, 60 km / jour, (comprend chemin Morin, route Tortue, chemin Lamartine Est et Ouest et chemin des Pionniers Est)	3 900 \$ / 35 jours	N / A
Piscine de L'Islet-sur-Mer	80 \$ / voyage	55 \$ / voyage

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

088-03-2019 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE 2019 :**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler, dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2019, une demande d'aide financière pour la tenue des activités qui auront lieu dans le but de souligner la Fête nationale du Québec.

089-03-2019 **AUTORISATION – ADHÉSION – LIGUE SPLASH – CLUB DE NATATION DE MONTMAGNY :**

CONSIDÉRANT QU' à l'été 2018, le Club de natation de Montmagny a mis sur pied la Ligue Splash, offrant pendant l'été l'opportunité aux jeunes âgés entre 6 et 13 ans de participer à une ligue de natation de compétition amicale;

CONSIDÉRANT QUE ces cours sont encadrés par les sauveteurs et les moniteurs de la Ville de Montmagny et que les frais encourus par ceux-ci sont acquittés par le Club de natation de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité d'adhérer à cette ligue;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'autofinance et que la Municipalité de L'Islet n'a aucun frais à débours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de L'Islet à la Ligue Splash avec le Club de natation de Montmagny.

**MODIFICATIONS – POLITIQUE SALARIALE – PRÉPOSÉS À LA PISCINE :**

Ce point est retiré et sera rediscuté à une prochaine réunion de travail.

090-03-2019 **DÉTERMINATION – TARIFICATION 2019 – COURS DE NATATION :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer, comme suit, la tarification applicable pour les cours de natation dispensés durant l'été 2019:

<b>Précolaire</b>		
Résident	1 <sup>er</sup> enfant :	50 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	45 \$
	3 <sup>e</sup> enfant:	40 \$
Non résident	1 <sup>er</sup> enfant :	55 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	50 \$
	3 <sup>e</sup> enfant :	45 \$

<b>Junior</b>		
Résident	1 <sup>er</sup> enfant :	70 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	65 \$
	3 <sup>e</sup> enfant:	60 \$
Non résident	1 <sup>er</sup> enfant :	75 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	70 \$
	3 <sup>e</sup> enfant:	65 \$

<b>Aquaforme</b>	
Résident	70 \$
Non résident	75 \$

<b>Cours privés</b>	
Résident	25 \$ / heure
Non résident	30 \$ / heure

091-03-2019

**AUTORISATION D'INSCRIPTION – CONFÉRENCE ANNUELLE 2019 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de madame Véronique Bélanger, technicienne en loisirs, à la conférence annuelle du loisir municipal dispensée par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM).

Il est de plus résolu d'acquitter le cout d'inscription auquel s'ajoutent les frais de déplacement et de séjour.

092-03-2019

**AUTORISATION D'EMBAUCHE – PERSONNEL – CAMP DE JOUR 2019 :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet offre à ses jeunes citoyens et citoyennes un service de camp de jour et de garde durant la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer l'embauche du personnel de base requis pour la tenue des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche du personnel étudiant requis pour la gestion des activités du camp de jour et du service de garde pour la saison estivale 2019.

093-03-2019

**OFFICIALISATION DE NOM DE RUE – COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – RUE DU COLLÈGE :**

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le numéro de lot 4 243 194 est cadastré de façon à constituer une rue publique;

CONSIDÉRANT QUE cette rue débouchant sur le chemin des Pionniers Ouest est déjà désignée par le nom de rue du Collège par l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE le nom de « rue du Collège » réfère à la possession antérieure de ces terres par le collège qui est devenu aujourd'hui l'école Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet procède à la renumérotation du chemin des Pionniers Est et Ouest, rendant nécessaire l'officialisation du nom de cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer cette rue publique « rue du Collège ».

Il est de plus résolu de demander à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nom de la rue du Collège, laquelle rue prend son accès à partir du chemin des Pionniers Ouest.

094-03-2019

**OFFICIALISATION DE NOM DE RUE – COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – RUE DU MÂT :**

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le numéro de lot 4 473 102 est cadastré de façon à constituer une rue publique;

CONSIDÉRANT QUE cette rue débouchant sur le chemin des Pionniers Ouest est déjà désignée par le nom de rue du Mât par l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE le nom « rue du Mât » fait référence au passé maritime de la municipalité, avec le capitaine de renom originaire de L'Islet monsieur Joseph-Elzéar Bernier, et au Musée maritime du Québec, situé à proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet procède à la renumérotation du chemin des Pionniers Est et Ouest, rendant nécessaire l'officialisation du nom de cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer cette rue publique « rue du Mât ».

Il est de plus résolu de demander à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nom de la rue du Mât, laquelle rue prend son accès à partir du chemin des Pionniers Ouest.

095-03-2019

**OFFICIALISATION DE NOM DE RUE – COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – RUE LOUIS-GÉRARD-THIBAULT :**

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le numéro de lot 3 633 242 est cadastré de façon à constituer une rue privée;

CONSIDÉRANT QUE cette rue débouche sur le chemin des Pionniers Est;



- CONSIDÉRANT QUE cette rue a été développée par Louis-Gérard Thibault, défunt père des propriétaires actuels de la rue;
- CONSIDÉRANT QUE la famille Thibault est l'une des premières à s'établir sur le territoire de L'Islet au début du 18<sup>e</sup> siècle et que le nom de route Thibault a déjà été attribué sur le territoire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet procède à la renumérotation du chemin des Pionniers Est et Ouest, rendant nécessaire l'officialisation d'un nom pour cette rue;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer cette rue privée « rue Louis-Gérard-Thibault ».
- Il est de plus résolu de demander à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nom de la rue Louis-Gérard-Thibault, laquelle rue prend son accès à partir du chemin des Pionniers Est.

096-03-2019

**AUTORISATION DE PAIEMENT – FRAIS D'ATTESTATION DE CLASSIFICATION – CAMPING QUÉBEC :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 387.00 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par Camping Québec laquelle représente les frais annuels de classification 2019 pour le Camping Rocher Panet.

Il est également résolu de préciser que les frais d'attestation de classification pour le Camping Rocher Panet seront payés à même les fonds du camping.

097-03-2019

**ENTÉRINEMENT – DEMANDE DE COMMANDITE – ÉQUIPE DE ROBOTIQUE LES PIONNIERS – ÉCOLE SECONDAIRE BON-PASTEUR :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la demande de commandite et ainsi d'octroyer un montant de 300 \$ à l'équipe de robotique *Les Pionniers* de l'école secondaire Bon-Pasteur à titre de soutien financier aux opérations.

098-03-2019

**AUTORISATION INSCRIPTION – FORMATION « LA CONSULTATION CITOYENNE » – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 330 \$ plus taxes, l'inscription de monsieur Jean Lacerte, conseiller, à une formation sur la consultation citoyenne présentée par la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera le 6 avril 2019 à Sain-Narcisse-de-Rimouski.

099-03-2019

**RENOUVELLEMENT – CARTE DE MEMBRE CORPORATIF – ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'abonnement, au montant de 50 \$, à titre de membre corporatif auprès de l'organisme Action chômage Kamouraska inc.

100-03-2019 **DEMANDE DE SOUMISSIONS – ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES :**

Monsieur Pascal Bernier, conseiller, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, en raison que son employeur, en l'occurrence Michel Gamache & Frères inc. est susceptible d'être un éventuel fournisseur dans ce dossier.

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler une demande de soumissions pour l'achat de divers matériaux granulaires requis par le service des travaux publics.

101-03-2019 **AUTORISATION – PARTICIPATION – SOUPER-BÉNÉFICE – L'ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une carte, au montant de 50 \$, pour le souper-bénéfice annuel de l'organisme L'Entraide Pascal-Taché qui se tiendra le 27 avril prochain.

102-03-2019 **ACCEPTATION – EXERCICE – ÉQUITÉ SALARIALE – GRILLES SALARIALES :**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'équité salariale oblige la Municipalité à réaliser son exercice d'équité salariale et à en afficher les résultats avant le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse présentés au conseil municipal lors d'une séance du 19 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présentés, l'exercice d'équité salariale ainsi que les nouvelles grilles salariales et d'effectuer, tel que prescrit par la loi sur l'équité salariale, l'affichage du résultat de la démarche d'équité.

103-03-2019 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) :**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

104-03-2019

**AUTORISATION – PARTICIPATION – DÉGUSTATION BIÈRES ET SAUCISSES  
– PROJET « DE LA COUR AU FLEUVE » - ÉCOLE  
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER :**

Monsieur Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts.

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réservation d'une table, au montant de 300 \$, pour la dégustation Bières et Saucisses qui aura lieu le 13 avril prochain au profit du projet « De la cour au fleuve ».

Il est de plus résolu de faire un don supplémentaire de l'ordre de 200 \$ pour ledit projet.

105-03-2019

**AUTORISATION – MRC DE L'ISLET – DEMANDE DE SOUMISSIONS –  
ACHATS REGROUPÉS – FOURNITURES INCENDIES :**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU' une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder aux dites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la Municipalité de L'Islet à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

106-03-2019

**ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS  
FINANCIERS :**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 21 février 2019 pour la somme de 100 515.95 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 1 275.43 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

107-03-2019

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

À 20 h 06, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

Je soussigné, Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

\_\_\_\_\_  
Charles Whissell, directeur général  
et secrétaire-trésorier par intérim

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par \_\_\_\_\_ maire

Par \_\_\_\_\_ directeur général et secrétaire-trésorier par intérim